COMMISSION D'APPEL

Tél **04 72 76 01 16**
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Réunion du 30 Décembre 2019

DOSSIER N° AD 7
APPEL DU CLUB ENT.S. CHARLY F. ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 5 Décembre 2019 - P.V. N° 460
DATE DU MATCH : 24/11/2019 - MATCH N° : 22000839
CATÉGORIE : SÉNIORS - D5 - POULE D
CLUBS : AM.S. DE DIEMOZ 2 (516290) / ENT.S. CHARLY F. 2 (504416)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

Le Club AM.S. DE DIEMOZ est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Idriss AMAR

Le Club ENT.S. CHARLY F. est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Sylvain MOREL

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Président	Le Secrétaire
C. NOVENT	I. BLANC

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 27 Janvier 2020

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Saïd INTIDAM - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Guillaume LIONNET, M. Gilles URBINATI, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AD 9
APPEL DU CLUB AM.S. ST FORGEUX ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 26 Décembre 2019 - P.V. N° 463
DATE DU MATCH : 15/12/2019 - MATCH N° : 21442476
CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE A
CLUBS : AM.S. ST FORGEUX 1 (516106) / A.S. MANISSIEUX ST PRIEST 1 (527399)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

Voir notification dans Footclubs